

TEO, ISSN 2247-4382  
64 (3), pp. 71-94, 2015

# Mission chrétienne et confession de la foi au VII<sup>e</sup> siècle: Saint Maxime le Confesseur et la politique religieuse des empereurs de la dynastie des Héraclides

Remus Mihai Feraru

## Remus Mihai Feraru

Université de l'Ouest, Timișoara  
E-mail: remusferaru@yahoo.fr

### Abstract

The Christian mission and confession of faith in the VIIth century: Saint Maximus the Confessor and the religious policy of emperors in the Heraclian dynasty. Saint Maximus the Confessor (580-662) was a symbolic personality in the VII<sup>th</sup> century. Abundant correspondence as well as the *Documents connected to the trial of Saint Maximus the Confessor* evoke his actions which aimed to *defend the true faith and combat the monothelitic heresy* supported by the imperial court of Constantinople. The object of our study is to evoke the attitude and actions of Saint Maximus the Confessor towards the religious policy of Heraclian basileis: Heraclius (610-641), Herakleonas (may-september 641) and his mother, empress Martina and Constans II (641-668).

### Keywords

Maximus the Confessor, religious policy, Heraclian dynasty

Saint Maxime le Confesseur (580-662) apparaît comme l'une des plus remarquables personnalités du VII<sup>e</sup> siècle. Les théologiens contemporains considèrent que Maxime le Confesseur est le grand «ténor» de la théologie byzantine et «l'intellectuel le plus fécond de son époque»<sup>1</sup>. Mais, Saint Maxime s'est fait connaître aussi comme homme d'action et comme véritable *confesseur de la foi orthodoxe*. Le travail d'élaboration de son oeuvre théologique n'a pas empêché Maxime le Confesseur de s'impliquer de manière active dans le conflit entre Église et État, lesquels est déclenché pendant le règne de l'empereur Héraclius (610-641), pour atteindre l'apogée pendant le règne de son successeur, Constant II (641-668). L'illustre moine s'est manifesté comme un important facteur de décision sur la scène de la vie politico-religieuse de Byzance à une époque où l'Empire était déchiré à l'intérieur par des conflits religieux provoqués par la crise du monothélisme et menacé à ses frontières par l'expansion arabe. La riche correspondance maximienne ainsi que les *Actes du procès* de Saint Maxime le Confesseur évoquent ses actions qui ont eu pour but de défendre la foi orthodoxe et de combattre l'hérésie monothélite soutenue par le pouvoir impérial de Constantinople. Dans ce but, Saint Maxime a entrepris une intense *activité missionnaire* avec des résultats visibles en Afrique du Nord et à Rome, où s'est concentrée l'opposition contre la politique religieuse des empereurs Héraclides. Le but de notre étude est d'évoquer l'attitude et les actions de Saint Maxime le Confesseur à l'égard de la politique religieuse promue par les empereurs Héraclius, Héracléonas (mai - septembre 641) et sa mère Martina et Constant II (641-668).

Dès le début de son règne, l'empereur Héraclius s'est confronté sur le plan religieux à deux problèmes auxquels une solution devait être impérativement trouvée; il s'agit des conflits, souvent sanglants, entre les chrétiens et les Juifs des provinces orientales du Byzance, ainsi que des disputes religieuses entre les chalcédoniens et les non-chalcédoniens (surtout les monophysites de Syrie, de la Palestine et de l'Égypte). L'invasion perse dans l'Orient a exacerbé la haine séculaire entre les chrétiens et les Juifs; ces derniers avaient été accusés d'avoir aidé les Perses, qu'ils considéraient être leurs libérateurs du joug des Byzantins<sup>2</sup>. D'un autre côté,

<sup>1</sup> Gilbert Dagron, *Introduction historique. Entre histoire et apocalypse*, in, „Juifs et Chrétiens en Orient byzantin”, (coord.) Gilbert Dagron, VincentDéroche, Paris, 2010, pp. 19-22.

<sup>2</sup> Pompiliu Nacu, *Ereziile primelor opt veacuri creștine și dăinuirea lor la începutul*

*Mission chrétienne et confession de la foi au VIIe siècle...*

les conflits religieux entre les chalcédoniens et les monophysites qui menaçaient l'unité politique de l'Empire, imposaient leur règlement rapide par les autorités impériales. Fermement convaincu qu'à la base de l'unité politique de l'État se trouve l'unité religieuse de ses sujets, Héraclius a poursuivi son but, celui de refaire l'unité de l'Église orientale par la réconciliation de l'Église de Constantinople avec les Églises non-chalcédoniennes de l'Orient. Plus précisément, Héraclius, de commun accord avec Serge, le patriarche de Constantinople, voulait obtenir le ralliement des chalcédoniens et des communautés monophysites d'Arménie, de Syrie, de Palestine et d'Égypte à une formule de foi qui reconnaisse l'existence de deux *natures* en Jésus-Christ, mais d'une seule *opération* – *μία ἐνέργεια* – (*le monoénergisme*). Le patriarche Serge a eu l'idée de concevoir le monoénergisme comme une formule de réconciliation entre le monophysisme et le diophysisme<sup>3</sup>.

En même temps, afin de renforcer l'unité politique et religieuse de l'Empire, Héraclius a élaboré une politique visant à éliminer les minorités religieuses; tout comme l'empereur Justinien I, Héraclius n'a pas toléré le pluralisme religieux. Sa politique religieuse envers les Juifs, qui venait compléter la politique d'union religieuse avec les non-chalcédoniens, va dans la même direction. Après la réinstallation de la Sainte-Croix à Jérusalem (mars 630), l'empereur Héraclius a déclenché des représailles contre les Juifs afin de les punir pour leur implication dans le massacre des chrétiens lors de la conquête perse de Jérusalem (614)<sup>4</sup>. Théophane le Confesseur nous raconte qu'Héraclius a expulsé les Juifs de Jérusalem, leur interdisant s'établir à moins de trois milles de la ville<sup>5</sup>. Le 31 mai 632, Héraclius a décrété le baptême forcé de tous les Juifs de l'Empire; mais son décret a été mis en œuvre seulement à Carthage, où, selon Saint

---

*mileniului trei*, Éd. Partener, Galați, 2010, p. 270; Vladimir Lossky, *Introducere în teologia ortodoxă*, traduction en roumain par Lidia et Remus Rus, Éd. Sophia, București, 2006, p. 139.

<sup>3</sup> Saint Théophane le Confesseur, *Cronografia [La chronographie]*, traduction en roumain et éd. par Mihai Țipău, Éd. Basilica, București 2012, 5.26.6.6.6., p. 299.

<sup>4</sup> Saint Théophane le Confesseur, *Cronografia [La chronographie]*, 19.1.20.20.10., p. 321.

<sup>5</sup> *Sfântul Maxim Mărturisitorul (580-662) și tovarășii săi întru martiriu: papa Martin, Anastasie Monahul, Anastasie Apocrisiarul. „Vieți” – actele procesului – documentele exilului*, éd. Ioan I. Ică jr., Sibiu 2004, p. 51; voir aussi Robert Devreesse, *La fin inédite d'une lettre de saint Maxime: une baptême forcé de Juifs et de Samaritains à Carthage, en 632*, in «Revue des Sciences Religieuses», no. 17/1, 1937, pp. 25-35.

Maxime le Confesseur, des dizaines de milliers d'âmes ont été baptisés le jour de la Pentecôte<sup>6</sup>.

En Égypte, tout comme dans les autres provinces orientales, l'empereur Héraclius n'a pas tardé à mettre en application son plan de ralliement des monophysites à l'Église impériale. En 630/631, l'empereur a nommé comme patriarche d'Alexandrie Cyrus, l'ancien évêque de Phase, qui a adopté le monoenergisme à la suite des discussions avec Héraclius dans la province de Lazique (626)<sup>7</sup>. Le 3 juin 633, le patriarche Cyrus, a réussi à réaliser l'union entre une fraction des monophysites modérés (les *Théodosiens*) et l'Église *melkite* chalcédonienne, union fondée sur la formule d'une *seule opération en Christ*<sup>8</sup>. L'union accomplie par Cyrus en Alexandrie a provoqué la réaction prompte du moine palestinien Sophrone qui a imploré le patriarche de ne pas publier le décret d'union, puisqu'il proclamait le *monoenergisme*. Dès son installation sur le siège patriarcal de Jérusalem (au début de l'année 634), Saint Sophrone a envoyé une lettre synodale (*Sinodikon*) au patriarche Sergius et à tous les autres patriarches et évêques de la *pentarchie*, lettre dans laquelle il avouait la dualité des opérations en Jésus Christ<sup>9</sup>.

La réponse de Constantinople à la lettre synodale de Saint Sophrone a été la promulgation par l'empereur Héraclius du décret impérial *Ekthesis* (septembre-octobre 638). Le décret *Ekthesis* interdisait l'emploi des expressions *une opération* (*μία ενέργεια*) ou *deux opérations* (*δύο ενέργειαι*) en Jésus Christ, mais il demandait que soit confessée une seule volonté en Christ (*ἓν θέλημα τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ ἀληθινοῦ Θεοῦ ὁμολογοῦμεν*)<sup>10</sup>.

Favorisant l'expression *une seule volonté*, l'*Ekthesis* «a contribué à la transformation du monoenergisme en monothélisme»<sup>11</sup>. Et c'est toujo-

<sup>6</sup> *Ibidem*, 8-9, pp. 66-68.

<sup>7</sup> Cyrus, *Pact of union. Article of Faith VII* (doc. 3) in *Sophronius of Jerusalem and Seventh-Century Heresy. The Synodical Letter and other documents*, éd. Pauline Allen, Oxford University Press, Oxford, 2009, pp. 170-172.

<sup>8</sup> Christoph von Schönborn, *Sofronie al Ierusalimului. Viața monahală și mărturisirea doctrinară*, traduction en roumain par Măriuca și Adrian Alexandrescu, Éd. Anastasia, București, 2007, pp. 118, 226.

<sup>9</sup> *Ekthesis of the emperor Heraclius* (doc. 9), éd. P. Allen, p. 214.

<sup>10</sup> Venance Grumel, *Recherche sur l'histoire du monothélisme III – du monenergisme au monothélisme (suite). L'Ecthèse. Sens et portée du document*, in «Échos d'Orient», no. 29/157, 1930, p. 20.

<sup>11</sup> Ch. J. Hefele, *Histoire des conciles d'après les documents originaux*, tome III/1, Éd. S.

*Mission chrétienne et confession de la foi au VIIe siècle...*

urs le décret *Ekthésis* qui est à l'origine du conflit entre Église et État. L'*Ekthésis* a été accepté par la majorité des évêques d'Orient, mais il a été rejeté par l'Église de Rome<sup>12</sup>.

### 1. Maxime le Confesseur et la politique religieuse de l'empereur Héraclius

La résistance contre le *monothélisme*, soutenu par le pouvoir impérial de Constantinople, s'est organisée en une première étape, en Afrique du Nord. À la suite de la conquête par les Arabes de la Syrie, de la Palestine et de l'Égypte (entre 636 et 640), beaucoup de moines, de prêtres et, probablement, même des évêques, se sont réfugiés en Afrique du Nord qui est devenue non seulement le lieu de certains troubles religieux – car, parmi les réfugiés il y avait aussi de nombreux monophysites – mais surtout le centre de résistance orthodoxe au monothélisme<sup>13</sup>. Parmi les réfugiés d'Orient vivant également en Afrique, se trouvait aussi Maxime le Confesseur (580-662). Selon la biographie traditionnelle (*Vie grecque*), Maxime serait né à Constantinople<sup>14</sup>. Il fut secrétaire de l'empereur Héraclius, probablement de 610 à 613, avant de devenir moine (en 613 ou 614)<sup>15</sup>; vers 613/614, Maxime se réfugia pendant quelques années dans le monastère Chrysopolis (*Scutari*), près de Constantinople. Probablement au printemps 626, il dut fuir son monastère à la suite de l'invasion des Perses et émigra en Afrique; ils l'installa à Carthage<sup>16</sup> où il retrouva le moine Sophrone (633) – le futur patriarche de Jérusalem (633/634-638)<sup>17</sup> – qu'il avait connu pré-

---

Letouzey et Ané, Paris 1909, pp. 390-392.

<sup>12</sup> Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine. Histoire de la domination byzantine en Afrique (533-709)*, Éd. Ernest Leroux Paris 1896, p. 543.

<sup>13</sup> V. Grumel, *Notes d'histoire et de chronologie sur la vie de Saint Maxime le Confesseur*, in «Échos d'Orient», no. 26 1927, p. 25.

<sup>14</sup> La fin de la lettre 8 prouve que Saint Maxime est à Carthage au moins à la Pentecôte 632, où il assiste au baptême forcé de Juifs et de Samaritains accompli par Pierre l'Illuminateur, l'exarque de la province d'Afrique, sur ordre de l'empereur Héraclius (31 mai 632), DEVREESSE, *La fin inédite d'une lettre de saint Maxime* cit., pp. 34-35.

<sup>15</sup> Chr. von Schönborn, *Sophrone de Jérusalem*, pp. 83, 85.

<sup>16</sup> *Maxime et ses compagnons (Vie grecque)*, pp. 62-63, 65-66.

<sup>17</sup> Gilbert Dagron, Pierre Riché, André Vauchez (coord.), *Histoire du Christianisme des origines à nos jours*, t. IV: *Évêques, moines et empereurs (610-1054)*, Paris 1993, p. 50.

cedement en Palestine<sup>18</sup>. À partir de ce moment-là, sa vie allait se confondre avec l'histoire de l'hérésie monothélite qu'il avait découverte assez tard (vers 634). Bientôt, Maxime le Confesseur allait devenir le chef de l'opposition orthodoxe et le plus remarquable théologien de son époque<sup>19</sup>.

Saint Maxime jouissait de notoriété et d'un immense crédit spirituel tant à Constantinople qu'en Afrique du Nord et en Italie; c'était une personne influente, non seulement grâce à son autorité spirituelle et à sa compétence intellectuelle, mais aussi grâce aux étroites relations qu'il avait avec une série de personnes de la cour impériale de Constantinople<sup>20</sup>. Mais il est évident que son réseau de relations était plus étendu à Carthage que dans la capitale impériale. Très vite, Saint Maxime est devenu le conseiller théologique des gouverneurs de l'Afrique byzantine Pierre, Georges et Grégoire auxquels il était attaché par des liens d'amitié bien forts<sup>21</sup>.

### **1.1. La position de Maxime le Confesseur sur la politique de conversion forcée des Juifs au christianisme**

Saint Maxime le Confesseur a été le témoin de la politique anti-juive promue par l'empereur Héraclius. Le 31 mai 632 – lorsqu'il se trouvait à Carthage – Saint Maxime a assisté au baptême forcé des Juifs décrété par Héraclius. Dans une lettre adressée à l'higoumène Jean de Cyzique, Maxime nous raconte ce grave événement qui l'a profondément indigné. À son avis, la conversion forcée des Juifs au christianisme avait des conséquences néfastes, et pour ceux qui étaient baptisés et pour la vraie foi. Selon Maxime, la conversion forcée porte atteinte à la liberté de la personne concernée, en l'absence de son adhésion volontaire à une foi; d'une part, celle-ci pourrait mener à la perte définitive des Juifs qui ne sont pas sincères, restant, en secret, fidèles au judaïsme ou prêts à retourner à leur ancienne religion; d'autre part, ce qui est encore pire, les Juifs forcés de se faire baptiser ne manifesteraient aucun respect pour la nouvelle reli-

<sup>18</sup> Christian Boudignon, *Maxime était-il constantinopolitain ?* in „Philomathestatos. Studies in Greek and Byzantine Texts Presented to Jacques Noret for his Sixty-Fifth Birthday”, éd. par B. Janssens, Roosen et P. van Deun, «Orientalia Lovaniensia Analecta», no. 137, 2004, pp. 26-27; Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 525; pp. 543-552.

<sup>19</sup> Jean-Claude Larchet, *Introduction*, in Maxime le Confesseur, *Lettres*, traduction et notes par Emmanuel Ponsoye, Les Éditions du Cerf, Paris, 1998, pp. 51-53, 56-58.

<sup>20</sup> Devreesse, *La fin inédite*, pp. 34-35.

<sup>21</sup> Dagron, *Introduction historique*, pp. 37, 40.

*Mission chrétienne et confession de la foi au VIIe siècle...*

gion. Ainsi, ils pourraient librement profaner les sacrements de l'Église et commettre des sacrilèges, ce qui serait un exemple négatif pour les autres croyants<sup>22</sup>. Maxime exprima fermement son désaccord quant à la décision d'Héraclius de convertir de manière forcée au christianisme les Juifs de Carthage, ce qui contribuerait de l'intérieur à la subversion de l'unité religieuse de l'Empire. Par conséquent, Saint Maxime considère le baptême forcé des Juifs comme un prélude à l'apostasie générale et à la fin du monde; il le place dans un scénario apocalyptique, l'assimilant à la venue de l'Antéchrist; de ce point de vue, la conversion des Juifs est comparable à l'invasion perse et surtout à l'expansion arabe<sup>23</sup>.

Selon Maxime, la conversion des Juifs n'est qu'un «mélange» qui tacherait la pureté de la vraie foi. Par l'image sous-jacente de l'altération de la foi, ici, la rigueur dogmatique de Saint Maxime le Confesseur acquiert en fait d'une nuance accentuée d'antisémitisme. Ce qui est vraiment important c'est que, pour discréditer le compromis que le pouvoir impérial a fait avec les monophysites – en concevant le monothélisme de façon délibérée – afin de les faire retourner à l'Église impériale, à l'occasion de son interrogatoire de 655, Maxime évoque l'exemple des Juifs, contre lesquels il ne conçoit qu'une lutte impitoyable: «Voici que demain les misérables Juifs vont nous dire: Faisons la paix, unissons-nous, supprimons, de notre côté, la circoncision, et du vôtre, le baptême, et cessons de lutter les uns contre les autres»<sup>24</sup>. Dans ce passage, Saint Maxime fait une vague allusion à la politique antisémite de l'empereur Héraclius qu'il avait condamné dans ses lettres<sup>25</sup>.

Pas encore impliqué dans la dispute monothélite, Maxime se révèle déjà un défenseur rigoureux des dogmes de l'Église, et surtout envers les monophysites. Il condamne avec fermeté la politique d'Héraclius sur la conversion forcée des Juifs.

<sup>22</sup> Hugo Rahner, *L'Église et L'État dans le christianisme primitif*, traduction en français par G. Zinck, Les Éditions du Cerf Paris 1964, p. 310.

<sup>23</sup> Dagron, *Introduction historique*, p. 38.

<sup>24</sup> Cyrus, *Pact of union. Article of Faith VII* (doc. 3), éd. Pauline Allen, pp.170-172:., Εἴτις [...] οὐχ ὁμολογεῖ [...] καὶ τὸν αὐτὸν ἕνα Χριστὸν καὶ Ὑἱὸν ἐνεργοῦντα τὰ θεοπρεπῆ καὶ ἀνθρώπινα ἡμᾶς θεανδρικῆ ἐνεργείᾳ κατὰ τὸν ἐν ἁγίοις Διονύσιον [...] ἀνάθεμα ἔστω”.

<sup>25</sup> Saint Sophrone était l'higoumène de la monastère Eukratas, où Maxime le Confesseur a vécu depuis son arrivée à Carthage, voir, Dagron, Riche, Vauchez (coord.), *Histoire du Christianisme*, t. IV, p. 50.

## 1.2. La position de Maxime le Confesseur sur le décret *Pséphos*

Juste après son installation au siège patriarcal d'Alexandrie, le patriarche Cyrus a mis en œuvre la politique unioniste de l'Église de Constantinople. En 633, Cyrus a signé un pacte d'union avec l'une des fractions monophysites d'Égypte, celle des Théodosiens, sur la base du monoénergisme; le VII<sup>ème</sup> anathématisme du pacte d'union proclame que «l'unique Fils et Christ [avait] opéré aussi bien ce qui était divin, que ce qui était humain par l'unique énergie théandrique»<sup>26</sup>.

Le moine Sophrone<sup>27</sup>, présent à ce moment-là en Alexandrie, a exprimé son désaccord envers la doctrine monoénergiste (*une seule opération divino-humaine en Christ*) formulée dans le VII<sup>ème</sup> anathématisme de l'accord d'union. Il est allé à Constantinople pour avertir le patriarche Serge sur la mauvaise doctrine qui se cachait derrière la formule monoénergiste. Le moine palestinien soutenait qu'il est impératif d'admettre deux «opérations» en Christ et non pas une seule, car l'opération se situe au niveau des natures et non pas au niveau de la personne du Sauveur<sup>28</sup>. Les objections de Sophrone ont été partiellement retenues par le synode permanent que le patriarche Serge a convoqué à Constantinople pour conclure la discussion sur cette question; en août 633, le synode a émis un décret dogmatique (*ψῆφος*) dont le texte est reproduit dans la lettre que le patriarche de Constantinople a adressée au pape Honorius en 634. Le *Pséphos* précise qu'on avait recommandé au patriarche Cyrus d'Alexandrie qu'à l'avenir il ne permît plus à personne de parler d'une ou deux opérations en Christ, mais d'*un seul sujet-opérant*, Christ, dans les opérations de chaque nature<sup>29</sup>. En plus, le *Pséphos* exclue la possibilité qu'il y ait deux volontés contradictoires en Christ qui découleraient de la confession de deux opérations dans la personne du Sauveur; ainsi, on anticipe le *monothélisme christologique*:

«De même, l'expression *deux opérations* en scandalise un grand nombre parce qu'elle n'a jamais été employée par aucun des

<sup>26</sup> Sophrone de Jérusalem, *Epistula Synodica*, 2.3.7., éd. Pauline Allen, p. 96.

<sup>27</sup> *Sergius, First Letter to Honorius*, [542],(doc. 6), éd. Pauline Allen, p. 188; Hefele, *Histoire des conciles*, p. 345.

<sup>28</sup> *Ibidem*, p. 190; voir aussi F. X. Murphy, P. Sherwood, *Constantinople II et Constantinople III*, traduction en français par G. Dumeige, Blaizat, J. Thévenet, Les Éditions d'Orante, Paris 1974, p. 307.

<sup>29</sup> Maxime le Confesseur, *Lettres*, traduction et notes par Emmanuel Ponsoye, Les Éditions du Cerf, Paris, 1998, XIX, pp. 198-199.



*Mission chrétienne et confession de la foi au VIIe siècle...*

saints et recommandables prédicateurs des mystères de l'Église et qu'elle aurait pour conséquence quel'on confesserait deux volontés opposées l'une à l'autre [...] car il est impossible qu'en un unique et même sujet deux volontés contraires subsistent en même temps l'une à côté de l'autre»<sup>30</sup>.

Il semble que le patriarche Serge ait chargé son ami l'higoumène Pyrrhus – le successeur de Serge au trône patriarcal de Constantinople (638-641) – de présenter le contenu du décret du *Pséphos* à Saint Maxime le Confesseur. Pyrrhus a essayé de convaincre Maxime de rejoindre la cause du monoénergisme; il lui a demandé de se prononcer sur la formule concernant *une seule opération en Christ*. Saint Maxime a répondu à Pyrrhus par une lettre (datant de 633/634) dans laquelle, il montre, parmi autres, son admiration pour la personne de Pyrrhus; l'illustre moine y exprime également une grande déférence à l'égard de patriarche Serge et un grand respect pour le décret synodal *Pséphos*<sup>31</sup>. Malgré quelques réticences, Maxime approuva le *Pséphos*, car ce document refuse de parler d'une seule opération en Christ. Il s'en réjouit, car le décret synodal de Serge, qui interdisait «de parler d'une ou deux opérations en Christ», mit fin aux troubles à l'intérieur de l'Église; plus précisément, Maxime se déclara content du *Pséphos*, dans la mesure où le décret annulait l'innovation hérétique introduite par le pacte d'union d'Alexandrie (juin 633) et, par la suite, il sauvegarda, dans son intégralité, la foi orthodoxe transmise par les Pères de l'Église<sup>32</sup>. Il est évident que Maxime n'est d'accord ni avec la tendance monoénergiste, qui se faisait sentir dans le *Pséphos*, ni avec les opinions de Pyrrhus, qu'il n'approuvait pas.

À la défense de la vraie foi contre le monoénergisme, Saint Maxime part du principe que l'opération est une propriété essentielle de la nature, étant inséparable de celle-ci. L'existence de deux natures en Jésus-Christ implique obligatoirement deux opérations du Sauveur, une opération divine et une opération humaine. Par leur union en une seule *hypostase*, chaque nature garde son opération naturelle, de façon pure et inchangée.

<sup>30</sup> Maxime le Confesseur, *Lettres*, pp. 200-201. Il ne faut pourtant en déduire, comme le fit autrefois Venance Grumel que «le saint moine a donc conscience de ne pas différer de doctrine avec le futur chef du monothélisme [n.n. Pyrrhus]», voir Grumel, *Recherche sur l'histoire du monothélisme III – du monénergisme au monothélisme*, in «Échos d'Orient», no. 28, 1929, p. 33.

<sup>31</sup> Cyrus, *Pact of union. Article of Faith VII* (doc. 3), éd. Pauline Allen, pp.170-172.

<sup>32</sup> Maxime le Confesseur, *Lettres*, XIX,[344], pp. 199-200.

L'hypostase du *Logos* accomplit les opérations divines et humaines du Sauveur; l'union des deux natures dans l'hypostase du *Logos* ne peut pas laisser place à une seule opération, car l'opération est d'ordre naturel.

Maxime rejette également la doctrine monoénergiste formulée dans le pacte d'union conclu à Alexandrie (633), qui parlait «de l'unique et même Christ et Fils opérant ce qui est divin et ce qui est humain par une seule opération théandrique»<sup>33</sup>; les monoénergistes soutenaient que l'opération appartient à la personne; d'après eux, l'opération humaine était passive et complètement subordonnée à l'opération divine qu'ils rattachaient à la personne du *Logos*. Maxime combat cette doctrine erronée, en montrant que l'opération appartient, du point de vue ontologique et primordial, à la nature. Il affirme que les deux opérations sont unies dans l'hypostase divine et agissent ensemble tout comme les deux volontés: «Il [Le Verbe] opère le divin humainement [...] Il opère l'humain divinement»<sup>34</sup>. Selon Saint Maxime, l'union des opérations est réalisée par une *interpénétration organique (la périchorèse)* de celles-ci. Afin de décrire la manière dans laquelle l'union des deux opérations est réalisée – sans se mélanger et sans diviser l'hypostase du *Logos* – Saint Maxime utilise l'image plastique de l'épée rougie au feu, qui, après son union avec le feu, garde son unité ainsi que les propriétés non mélangés du feu et de l'acier:

«l'épée rougie au feu dont nous savons le tranchant brûlant et la brûlure coupante. La rencontre du feu et de l'acier se fait par hypostase, aucun des deux n'abdiquant sa vertu naturelle par leur union; ni certes n'abandonne-t-il ou ne se sépare-t-il de celle de l'autre avec lequel il est combiné et coexiste»<sup>35</sup>.

En rejetant la doctrine monoénergiste formulée dans le pacte d'union en 633, Maxime conteste implicitement l'union réalisée par Cyrus à Alexandrie, ainsi que la politique religieuse de l'empereur Héraclius mise en œuvre par le patriarche d'Alexandrie.

<sup>33</sup> Maxime le Confesseur, *Lettres*, [345], p. 200.

<sup>34</sup> Le patriarche Serge de Constantinople a conçu l'*Ekthésisen* 636, voir *Maxime et ses compagnons (Vie grecque)*, 8, p. 67; 12, p. 69.

<sup>35</sup> J. D. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, tome X, Graz 1960-1961, col. 678 C: „Huius autem chartae, divinitus honorate pater, exemplar et mihi quoque transmissum est”, *apud* Grumel, *Recherche sur l'histoire du monothélisme*, p. 24, n. 2 [«Échos d'Orient», no. 29/157, 1930].

*Mission chrétienne et confession de la foi au VIIe siècle...***1.3. La position de Maxime le Confesseur sur le décret impérial *Ekthésis***

Le décret *Ekthésis* promulgué par l'empereur Héraclius en 638 consacra la transformation du monoénergisme en monothélisme. L'expression *une seule volonté* imposée dans l'*Ekthésis* par le patriarche Serge<sup>36</sup> est née des implications de la doctrine concernant *une seule opération* en Christ. Le monothélisme a été anticipé par Serge dans le texte du décret *Pséphos* qui précisait qu'«il est impossible qu'en un unique et même sujet deux volontés contraires subsistent en même temps l'une à côté de l'autre»<sup>37</sup>.

Les relations de Saint Maxime le Confesseur avec l'empereur Héraclius sont devenues conflictuelles dès lors que l'empereur a intensifié ses démarches pour instituer la formule de *l'unique opération* en Christ, à laquelle il espérait rallier les chalcédoniens ainsi que les non-chalcédoniens. Maxime a sans doute réagi contre l'*Ekthésis* dès qu'il a appris ses dispositions. Lorsqu'il se trouvait à Carthage, l'illustre moine a été informé par une lettre reçue de ses amis de Constantinople sur le refus d'Héraclius de ratifier la nomination de Severin en tant que pape en raison du fait que ce dernier n'avait pas approuvé l'*Ekthésis*. Maxime relaterait cet épisode à son ami, l'higoumène Thalassios le Libyen, dans une lettre qu'il lui avait probablement adressée au début de l'année 640; il y déclare qu'il vient de recevoir un exemplaire de l'*Ekthésis*<sup>38</sup>. Il en résulte que Saint Maxime avait appris, entre temps, l'existence du décret impérial<sup>39</sup>. En parcourant les dernières lignes de la lettre, on constate qu'à cette date, Maxime n'a pas encore relevé dans l'*Ekthésis* l'erreur de l'unique volonté; il laisse pourtant comprendre que le but de l'*Ekthésis* était de ramener la paix entre les Chalcédoniens (dyénergistes et monoénergistes); selon Maxime, le dé-

<sup>36</sup> Jean-Claude Larchet, *Sfântul Maxim Mărturisitorul mediator între Răsărit și Apus*, traduction en roumain par Daniela Cojocariu, Éd. Doxologia, Iași 2010, p. 144.

<sup>37</sup> Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. X, col. 678 C: „et de ne cetero in eo sive una sive duae penitus praedicarentur”, *apud* Grumel, *Recherche sur l'histoire du monothélisme*, p. 24, n. 2 [«Échos d'Orient», no. 29/157, 1930].

<sup>38</sup> J. D. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, tome X, Graz 1960-1961, col. 678 C: „Huius autem chartae, divinitus honorate pater, exemplar et mihi quoque transmissum est”, *apud* Grumel, *Recherche sur l'histoire du monothélisme*, p. 24, n. 2 [«Échos d'Orient», no. 29/157, 1930].

<sup>39</sup> Jean-Claude Larchet, *Sfântul Maxim Mărturisitorul mediator între Răsărit și Apus*, traduction en roumain par Daniela Cojocariu, Éd. Doxologia, Iași 2010, p. 144.

cret proposait que l'on renonce à leurs formules controversées<sup>40</sup>.

Une série de critiques contre l'*Ekthésis* et la politique religieuse d'Héraclius se révèlent des actes du procès de Saint Maxime le Confesseur; il accuse les théologiens impériaux d'incohérence. Selon Maxime, le pacte d'union d'Alexandrie (633) qui proclamait le fait qu'en Christ il y a deux natures, mais une seule opération, a été annulé par le décret *Ekthésis* qui interdisait de parler d'une ou deux opérations en Christ, mais il recommandait qu'une seule volonté soit confessée en la personne du Sauveur; d'autre part, les dispositions des *Neuf Chapitres* rédigées à Alexandrie et celles de l'*Ekthésis* son dix contradiction avec les dogmes des quatre premiers synodes œcuméniques<sup>41</sup>.

## 2. Maxime le Confesseur – le champion de l'orthodoxie en Afrique du Nord

Après la mort de son mentor Sophrone (638), Saint Maxime s'engagea dans un combat ouvert et vigoureux contre le monothélisme, soutenant la confession conditionnée du *diothélisme*, comme critère de l'orthodoxie. Depuis 640, Maxime s'est impliqué directement dans la dispute monothélite.

Quoique le principal objectif de Saint Maxime fût la lutte contre le monoénergisme et le monothélisme, il n'a pas hésité à s'engager dans le combat contre le monophysisme au moment où les circonstances y devinrent favorables. Le règne très court de Constantin III (février – mai 641)<sup>42</sup>, le fils aîné d'Héraclius, a donné l'occasion à Maxime de combattre l'hérésie monophysite, d'autant plus qu'il considérait que le monophysisme était la source principale du monoénergisme et du monothélisme<sup>43</sup>.

<sup>40</sup> Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. X, col. 678 C: „et de ne cetero in eo sive una sive duae penitus praedicarentur”, *apud* Grumel, *Recherche sur l'histoire du monothélisme*, p. 24, n. 2 [«Échos d'Orient», no. 29/157, 1930].

<sup>41</sup> Rahner, *L'Église et l'État*, p. 312 (*Actes du procès de Maxime le Confesseur*).

<sup>42</sup> Constantin III a renoncé à la politique monothélite de l'empereur Héraclius. Il a décidé de déposer du siège patriarcal de Constantinople le patriarche monothélite Pyrrhus (638-641), dans l'espoir de faire disparaître le monothélisme.

<sup>43</sup> Du point de vue théologique, le monothélisme est apparu dans l'histoire comme un prolongement de l'hérésie monophysite ou comme une forme de compromis avec le monophysisme. C'est pourquoi que le monothélisme a été défini comme une forme

*Mission chrétienne et confession de la foi au VIIe siècle...*

D'ailleurs à partir de l'année 630, il s'est manifesté en tant qu'adversaire ardent du monophysisme sévérien qu'il a combattu dans une série de lettres adressées à ses amis et à ses connaissances<sup>44</sup>. Pour Sévère d'Antioche, une seule nature en Christ implique, à la différence de la christologie chalcédonienne, une seule opération et une seule volonté dans la personne du Sauveur. C'est ainsi que, Sévère a créé les prémisses du monoénergisme et du monothélisme. Dans sa *II<sup>e</sup> Lettre à l'Abbé Thomas*, Saint Maxime va dévoiler, derrière le monoénergisme, la christologie hérétique de Sévère d'Antioche; donc, il exige la confession publique de la Vérité<sup>45</sup>.

Dans *l'Épître XII* (datant de novembre-décembre 641), adressée à son ami Jean le Cubiculaire<sup>46</sup>, Maxime l'informe que le préfet d'Afrique, Georges, avait reçu dans la province qu'il gouvernait un groupe de religieuses monophysites provenant d'Alexandrie; elles avaient cherché refuge en Afrique du Nord à la suite de l'invasion de l'Égypte par les Arabes<sup>47</sup>. Peu après leur arrivée en Afrique, les moniales monophysites avaient commencé à faire du prosélytisme agressif en faveur du monophysisme sévérien, ce qui avait suscité les protestations des habitants de la province. Le préfet d'Afrique, de commun accord avec l'archevêque de Carthage, a décidé d'informer sur ces incidents graves l'empereur Constantin III, le patriarche de Constantinople et l'évêque de Rome. Constantin III, qui était hostile au monophysisme et au monothélisme, a ordonné que tous les hérétiques qui insistaient dans leur doctrine erronée soient expulsés de l'Afrique; pour ce qui était des religieuses monophysites, l'empereur a décidé de ne laisser continuer à vivre dans leurs propres monastères que celles d'entre elles qui

---

déguisée du monophysisme, voir Nacu, *Ereziile primelor opt veacuri*, p. 270; Lossky, *Introducere în teologia ortodoxă*, p. 139.

<sup>44</sup> Le moine Sévère, devenu patriarche d'Antioche (512-518), apparaît comme l'un des principaux opposants au concile de Chalcédoine. Il repousse la manière de ce concile de concevoir les deux natures du Christ. Sévère réduit les deux natures du Sauveur à «une seule nature du Verbe incarné». Selon lui, les termes *nature* et *hypostase* sont synonymes. Il parle «d'une seule nature composée» et «d'une unique hypostase théandrique» du Christ. Le monophysisme sévérien peut être considéré comme une formule de réconciliation entre chalcédoniens et non-chalcédoniens, Larchet, *Introduction*, pp. 9-10.

<sup>45</sup> Paul Canart, *La deuxième lettre à Thomas de S. Maxime le Confesseur* in «Byzantion» no. 34, 1964, pp. 423-445.

<sup>46</sup> Jean Cubiculaire était chambellan à la cour impériale de Constantinople, voir Boudignon, *Maxime était-il constantinopolitain?*, pp. 40-41.

<sup>47</sup> Maxime le Confesseur, *Lettres*, XII, p. 120.

avaient accepté de retourner à la vraie foi; par contre, les religieuses qui avaient refusé d'entrer en communion avec l'Église, allaient être reparties, une par une dans chaque monastère orthodoxe<sup>48</sup>.

*L'Épître XII* adressée à Jean le Cubiculaire est un véritable traité anti-monophysite et, en même temps, une apologie de la vraie foi contre le monophysisme. Sans doute, Maxime s'attend à ce que Jean, armé des arguments doctrinaux qu'il lui avait fournis, convainque l'empereur et son entourage – qu'il suppose être déjà partiellement gagnés par les idées du monophysisme sévérien – de protéger la vraie foi. En décembre 641 ou en janvier 642, le même Maxime a adressé une lettre aux religieuses monophysites d'Alexandrie, au nom du préfet Georges; cette lettre est une nouvelle apologie de la vraie foi. Maxime défend la doctrine des deux natures unies dans l'hypostase unique du Christ<sup>49</sup>. L'illustre moine a rédigé cette lettre comme si le préfet lui-même ait été son auteur. Maxime apparaît ici en tant que conseiller de Georges, non seulement en ce qui concerne la vie spirituelle, mais même en matière de théologie et de politique ecclésiastique. En tant que préfet d'Afrique, Georges devait contribuer directement à la mise en œuvre de la politique impériale de lutte contre le monophysisme; il fut obligé de rendre compte de ses actions personnellement devant l'empereur et le patriarche de Constantinople.

### 2.1. Maxime le Confesseur *versus* Héracléonas et l'impératrice Martine

Après la mort de Constantin III (25 mai 641), son frère, Héracléonas est resté le seul souverain de Byzance. En réalité, sa mère, l'impératrice Martine a pris les rênes du gouvernement de l'Empire. Elle a fait exiler les principaux partisans de Constantin III. Le patriarche Pyrrhus, qui avait vécu en exil pendant le règne de «cent jours» de Constantin III, a été réinstallé sur le siège patriarcal de Constantinople. Par cette mesure, Martine a favorisé de nouveau l'hérésie monothélite<sup>50</sup>.

<sup>48</sup> Maxime le Confesseur, *Lettres*, pp. 122-123.

<sup>49</sup> Maxime le Confesseur, *Lettres*, XVIII, pp. 195-198.

<sup>50</sup> Georgije Ostrogorski, *Histoire de l'État byzantin*, traduction de l'allemand par J. Gouillard, Paris 1996, p. 143; Jan Louis van Dieten, *Geschichte der Patriarchen von Sergios I. bis Johannes VI. (610-715)*, Verlag Adolf M. Hakkert, Amsterdam, 1972, p. 67.

*Mission chrétienne et confession de la foi au VIIe siècle...*

Pendant son court règne, Martina allait promouvoir une politique favorable aux monophysites. Ainsi, l'opposition orthodoxe de l'Afrique du Nord, dont le leader incontestable était Saint Maxime le Confesseur, eut à affronter de nouveau un pouvoir impérial hostile. En novembre 641, un certain Théodore est arrivé à Carthage. Il a envoyé au préfet Georges une lettre de la reine Martina qui demandait à ce dernier de façon impérative de libérer les religieuses monophysites exilées en Afrique du Nord à la suite de l'invasion de l'Égypte par les Arabes. L'ordre de Martine a provoqué des réactions violentes de la part de la population locale. Le préfet Georges a mis fin à ces troubles, en décidant de prétendre que la lettre de la reine était falsifiée. Il a considéré qu'un tel ordre n'aurait pas pu venir de Martina qu'il ne croyait pas capable de devenir l'adepte du monophysisme. Le fait que le préfet d'Afrique n'a pas pris en considération l'ordre impérial a été jugé comme un acte de désobéissance, ce qui a conduit à ce que Georges soit appelé à Constantinople<sup>51</sup>.

Saint Maxime n'a pas eu aucune réaction à l'égard de l'ordre impérial exigeant la libération de moniales monophysites. Il a adressé trois lettres à son ami Jean le Cubiculaire, tout en lui demandant d'intervenir auprès des personnalités de la cour et de l'empereur lui-même que l'ancien préfet Georges, qui, auparavant, avait été révoqué de la fonction, revienne à Carthage. Mais, la tentative de Maxime n'eut pas de chances de succès. George fut sanctionné, puis destitué et remplacé par le préfet Grégoire. Dans la Lettre XLIV, Maxime s'indignade l'iniquité essuyé par l'ancien préfet Georges; il s'inquiéta également pour son propre sort<sup>52</sup>.

## 2.2. Maxime le Confesseur et la querelle monothélite

En 645, l'exarque Grégoire a présidé le débat public de Carthage entre Maxime et Pyrrhus, l'ancien patriarche de Constantinople (638-641); ce débat a donné l'occasion à Saint Maxime de critiquer la politique religieuse promue par le patriarche Serge de commun accord avec l'empereur Héraclius. Maxime commença la discussion avec Pyrrhus par une critique rigoureuse des arguments invoqués par les monothélites en faveur de la formule de l'unique volonté en Christ; lui qui avait tellement vanté Serge

<sup>51</sup> Maxime le Confesseur, *Lettres*, XII, p. 120; I, p. 65.

<sup>52</sup> Maxime le Confesseur, *Lettres*, XLIV, pp. 230-233; XLV, pp. 234-235; Larchet, *Introduction*, pp. 58-59.

et qui avait approuvé le décret synodal *Pséphos* (633), n'a pas hésité à fermement condamner la doctrine monothélite formulée dans le décret *Ekthésis*; à son avis, le monothélisme proclamé par l'*Ekthésis* ne faisait rien d'autre qu'«endommager l'entier corps de la Sainte Église»<sup>53</sup>. L'illustre moine ne put que stigmatiser la versatilité montrée par Serge; dans son désir de satisfaire tout le monde, à l'exception des dyénergistes, il formula les plus contradictoires interprétations<sup>54</sup>. Maxime a démontré à Pyrrhus que le monothélisme ruinait la doctrine des deux natures en Christ et par là, le mystère même de l'Incarnation du Sauveur. La dispute théologique de Carthage – gagnée par Maxime – s'est achevée avec un résultat assez surprenant: la conversion de Pyrrhus à l'orthodoxie et son départ pour Rome (fin de l'an 645 et début de l'an 646)<sup>55</sup>. Saint Maxime a accompagné Pyrrhus à Rome où il est resté jusqu'en 653/655; il allait loger au monastère des réfugiés palestiniens Saint-Saba (*Cellae Novae*) situé sur la colline Aventin<sup>56</sup>.

À partir de 646, la résistance antimonothélite s'organisa dans la vieille capitale impériale, ayant pour leader incontesté Saint Maxime le Confesseur. En 646, certes, à la suite de l'instigation de Saint Maxime, les évêques africains de Numidie, Byzacène, Maurétanie et d'Afrique Proconsulaire ont convoqué des synodes dans plusieurs villes nord-africaines, lesquels ont condamné en unanimité comme hérétique la doctrine monothélite favorisée par le gouvernement byzantin; des synodes similaires contre l'hérésie monothélite se sont réunis en Sicile et en Sardaigne<sup>57</sup>. Les membres des synodes africains ont demandé, en accord avec l'exarque Grégoire, l'abolition du décret *Ekthésis*. Ils ont adressé plusieurs lettres: au

<sup>53</sup> Maxime le Confesseur, *Disputatio cum Pyrrho*, in „Patrologia Graeca; Patrologiae cursus completus, series graeca”, t. 91, éd. J.-P. Migne, Paris 1863, col. 287-288 C.

<sup>54</sup> Maxime le Confesseur, *Disputatio cum Pyrrho*, col. 329 C - 332 A: «Je dis vrai, rien ne m'a autant indisposé contre ton prédécesseur, [dit-il à Pyrrhus] que sa versatilité, à savoir cette manière d'aller de pensées en pensées sans parvenir à aucune».

<sup>55</sup> *Maxime et ses compagnons (Vie grecque)*, 15-16, pp. 72-74; Fr. Winkelmann, *Die Quellen zur Erforschung des monoenergetisch-monotheletischen Streites*, in «Klio», no. 69/2, 1987, p. 534, no. 92.

<sup>56</sup> *Maxime et ses compagnons (Vie syriaque)*, 24-26, pp. 219-220 ; cf. Louis Bréhier, René Aigrain, *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, t. V: *Grégoire le Grand, les États barbares et la conquête arabe (590-757)*, p. 164, qui affirme que Saint Maxime le Confesseur est resté à Rome jusqu'au synode de Latran (649).

<sup>57</sup> *Maxime et ses compagnons (Vie grecque)* 14, pp. 71-72.



*Mission chrétienne et confession de la foi au VIIe siècle...*

patriarche Paul II, pour lui conseiller de revenir à la foi formulée par les cinq premiers synodes œcuméniques; à l'empereur Constant II pour lui demander d'annuler l'*Ekthésis*; au pape Théodore pour lui donner des informations sur les mesures prises par ces synodes. Les évêques africains ont prié le pape de se servir de son autorité pour déterminer le patriarche Paul de Constantinople de renoncer à l'hérésie; en cas contraire, «il devrait être éloigné comme un membre malade du corps de l'église du Christ»<sup>58</sup>.

L'opposition au pouvoir central byzantin ne tarda pas à prendre une tournure politique extrêmement dangereuse. L'exarque d'Afrique du Nord se souleva contre Constant II en 646, trouvant appui non seulement parmi la population nord-africaine, mais aussi parmi les tribus maures voisines. Il fut même proclamé empereur par ses troupes. Le gouvernement monothéiste de Constantinople a perçu les événements déroulés en Afrique comme un complot contre l'État, dans lequel l'exarque Grégoire, Maxime et le pape Théodore (642-649) auraient été impliqués. Les soupçons des autorités byzantines ont été confirmés par l'émeute de Grégoire contre Constant II. De plus, la relation entre l'exarque Grégoire et Saint Maxime le Confesseur était de notoriété publique. On savait aussi que Grégoire avait accueilli à sa cour le patriarche Pyrrhus – déposé du siège patriarcal constantinopolitain par Constant II lui-même (641) – qu'il voulait gagner à sa cause pour qu'il puisse devenir patriarche légitime<sup>59</sup>. Malgré les accusations lancées contre Maxime suivant lesquelles il aurait accordé son soutien à l'exarque d'Afrique, le Saint Père a nié toute implication dans l'émeute de Grégoire<sup>60</sup>. Les Arabes allaient préserver le gouvernement byzantin des conséquences néfastes qu'aurait pu avoir pour l'État l'émeute de l'exarque d'Afrique. En 647, après la conquête de l'Égypte, les troupes arabes ont lancé une attaque inattendue contre l'exarchat d'Afrique du Nord; l'usurpateur Grégoire trouvera sa mort dans les luttes avec les Arabes à Sufétula<sup>61</sup>.

<sup>58</sup> Bréhier, Aigrain, *Histoire de l'Église*, t. V: *Grégoire le Grand*, pp. 164-165 ; Hefele, *Histoire des conciles*, pp. 426-430.

<sup>59</sup> Jean Meyendorff, *Unité de l'Empire et divisions des Chrétiens. L'Église de 450 à 680*, trad. en français par Françoise Lhoest, Paris 1993, pp. 384-385; van Diäten, *Geschichte der Patriarchen*, p. 84.

<sup>60</sup> Rahner, *L'Église et l'État*, p. 308 (doc. 30).

<sup>61</sup> Ostrogorski, *Histoire de l'État byzantin*, pp. 148-149; Rahner, *L'Église et l'État* cit., pp. 278-28; Bréhier, Aigrain, *Histoire de l'Église*, t. V: *Grégoire le Grand*, p. 165.

### 3. Maxime le Confesseur et la politique monothélite de l'empereur Constant II

Les événements déroulés en Afrique ont eu un puissant écho à Rome. Encouragé par les décisions des conciles africains et conseillé par Saint Maxime, le pape Théodore rompit formellement la communion avec le patriarche Paul de Constantinople. À la suite d'un échange de lettres, en 642/643, Théodore excommunie Paul et ce dernier réagit en renversant l'autel de la résidence constantinopolitaine des apocrisiaires du pape, résidence qui se trouvait dans le palais de *Placidia*<sup>62</sup>. L'échec de la politique monothélite de Constant II devenait de plus en plus évident, même à Constantinople. Les espoirs d'utiliser le monothélisme comme point de départ d'une union entre les chalcédoniens et les monophysites avaient été ruinés par les victoires arabes en Syrie et en Egypte, tandis que l'Italie et l'Afrique, opposées au monothélisme, se trouvaient en conflit avec le pouvoir impérial de Constantinople<sup>63</sup>.

Dans cette conjoncture politico-religieuse particulièrement défavorable pour l'Empire, l'empereur Constant II s'est rendu compte de la nécessité d'une réconciliation religieuse entre les chalcédoniens et les monothélites. D'autre part, la cour impériale, comprenant le danger d'une rupture avec Rome, a envisagé de chercher une solution impérative pour une réconciliation avec la papauté. Ce fut le moment où, sur la recommandation et avec l'appui du patriarche Paul, l'empereur Constant II fit publier le décret *Typos* (en septembre 648). Le *Typos* annulait l'*Ekthesis* de l'empereur Héraclius et interdisait toute discussion sur une volonté ou une opération, respectivement deux volontés ou deux opérations dans la personne du Sauveur Jésus-Christ. On avait également prévu des punitions très sévères pour tous ceux qui n'observaient pas les prescriptions du décret en question<sup>64</sup>.

Mais sans tarder, Rome a riposté contre le décret *Typos*, en organisant le concile de Latran en 649, pendant le pape Martin I. D'ailleurs, ce concile anti monothélite avait été projeté par le pape Théodore, du temps duquel s'était organisée à Rome l'opposition au décret *Typos*. Saint Maxime a

<sup>62</sup> *Le livre des Papes (Liber Pontificalis)*, éd. Michel Aubrun, Brepols, Turnhout, 2007, p. 66.

<sup>63</sup> Meyendorff, *Unité de l'Empire*, p. 385.

<sup>64</sup> Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. X, col. 1029 C-1032 D; Winkelmann *Die Quellen*, p. 537, no. 106; Murphy, Sherwood, *Constantinople II et III*, pp. 310-311.

*Mission chrétienne et confession de la foi au VIIe siècle...*

pris part activement aux travaux du concile. Il a préparé une partie de la documentation patristique nécessaire; il a participé aux débats du concile, rédigeant certains documents et, même s'il était un simple moine, il a signé certaines décisions synodales<sup>65</sup>. Dans la définition dogmatique du concile, on confesse l'existence de deux volontés et de deux opérations en Jésus-Christ, qui correspondent aux deux natures du Sauveur et qui sont réunies dans un seul et même «opérateur» ou «sujet opérant»<sup>66</sup>. Les actes du concile de Latran ont été acceptés sans aucune contestation en Occident, mais le basileus byzantin les a rejetés, réagissant brutalement contre l'Église romaine. Le 17 juin 653, le nouveau exarque de Ravenne, Théodore Kalliopas est entré en Rome, à la tête d'une armée, pour arrêter le pape Martin I. Dans la nuit du 18 vers 19 juin 653, le pape fut obligé de quitter en cachette Rome et il prit le chemin de l'exil vers Constantinople, où il arriva le 17 septembre 653<sup>67</sup>.

Après l'arrestation du pape Martin par l'exarque Théodore Calliopas<sup>68</sup>, Saint Maxime le Confesseur passa à la tête (mais pour peu de temps) de la résistance orthodoxe contre le gouvernement monothélite de Constantinople. Il semble que peu de temps après l'arrestation du pontife romain, l'empereur Constant II ordonna que Saint Maxime fût arrêté (très probablement au cours de l'année 653). Ce dernier se trouvait alors à Constantinople, où il était revenu probablement vers les années 651 ou 652, pour défendre les décisions du concile de Latran et essayer de convaincre plu-

<sup>65</sup> La signature de Saint Maxime (« Maximus monachus ») apparaît à côté de celle de son disciple, Anastase le Moine (« Anastasius monachus ») sur le « libelle » ou pétition des moines grecs de Rome adressée au synode de Latran, par laquelle ceux-ci sollicitaient la condamnation du *Typos*; une preuve en ce sens nous est fournie par *Les discussions de Bizya et Rhegium* entre Saint Maxime et les émissaires du patriarche Paul, voir Rahner, *L'Église et l'État*, p. 324, (doc. 31); Larchet, *Sfântul Maxim Mărturisitorul*, pp. 164-165; Winkelmann, *Die Quellen*, p. 538, no. 110.

<sup>66</sup> Heinrich Denzinger, *Enchiridion symbolorum definitionum et declarationum de rebus fidei et morum*, Verbessert, (39. Auflage) Freiburg im Breisgau, Basel, Rom, Wien 2001, p. 228; Hefele, *Histoire des conciles*, pp. 445-446.

<sup>67</sup> Rahner, *L'Église et l'État*, p. 295 (doc. 29).

<sup>68</sup> *Maxime et ses compagnons (Vie grecque)*, 21-23, pp. 78-79. À en croire la *Vie grecque*, Maxime arriva à Constantinople plus tôt que le pape Martin et s'y trouvait déjà avec ses deux disciples, Anastase le Moine et Anastase l'Apocrisiaire, en 653, cf. *Maxime et ses compagnons (Vie syriaque)*, 25-26, p. 220; voir aussi Larchet, *Sfântul Maxim Mărturisitorul mediator*, pp. 170-171; Friedhelm Winkelmann, *Der monenergetisch-monotheletische Streit*, Peter Lang, Frankfurt am Main, Berlin, 2001, p. 140 (no. 132); 242.

sieurs personnalités de la capitale, parmi lesquelles se trouvait aussi le patriarche Paul, d'abjurer le monothélisme<sup>69</sup>. Selon la *Vie syriaque*, pendant son séjour à Constantinople (651/652), Maxime le Confesseur avait logé au palais Placidia (*ta Plakidias*), résidence des apocrisiaires romains. Il profita de l'absence de l'empereur de la capitale – Constant II participait à une expédition militaire en Arménie – s'efforçant de gagner le plus d'adeptes possible qui soutiennent les décisions du concile de Latran (649)<sup>70</sup>. Après son retour d'Arménie (653), l'empereur Constant II convoqua un synode local afin de condamner Saint Maxime pour nestorianisme. Celui-ci fut enfermé dans un monastère de religieuses qu'il convertit au *diothélisme*. Instiguées par Saint Maxime, les religieuses ont piétiné l'eucharistie accomplie par leur prêtre en communion avec le patriarche hérétique de Constantinople, Paul II; pour les punir, elles furent brûlées sur le bûcher par ordre de l'empereur. Cet événement prouve une fois de plus l'attitude pleine de rigueur de Maxime en ce qui concerne la foi. Selon lui, l'absence de la vraie foi attire, comme une conséquence, l'invalidité de l'eucharistie et des sacrements pratiqués par les hérétiques<sup>71</sup>.

Saint Maxime fut jeté en prison avant de comparaître pour la première fois devant le tribunal rassemblé – sur l'ordre de l'empereur – au palais impérial de Constantinople, le 16 mai 655. Le procès commença par des accusations politiques contre Maxime; il a été accusé, entre autres, d'avoir encouragé et favorisé la rébellion de l'exarque d'Afrique Grégoire contre l'empereur Constant II, en 646. Serge Magudan, l'un des témoins à charge contre Saint Maxime avait déclaré que, à son tour, le pape Théodore avait encouragé Grégoire à la rébellion contre les autorités impériales après avoir appris que Saint Maxime «avait vu en songe» des chœurs d'anges clamant la victoire de l'exarque<sup>72</sup>. Le pontife romain avait prévenu l'exarque Grégoire que Dieu lui-même approuvait sa révolte contre le *basileus* et en garantissait le succès<sup>73</sup>. Ce chef d'accusation prononcé contre Saint Maxime n'a aucun fondement réel, bien qu'il semble que Saint Maxime ne soit

<sup>69</sup> *Maxime et ses compagnons (Vie syriaque)*, 25, p. 220.

<sup>70</sup> Michel le Syrien, *Chronique*, II, 1901, XI, 9, 435-436; Winkelmann, *Der monenergetisch-monotheletische Streit*, pp. 139-140, no. 131b.

<sup>71</sup> Rahner, *L'Église et l'État*, p. 307 (doc. 30).

<sup>72</sup> Bréhier, Aigrain, *Histoire de l'Église*, t. V: *Grégoire le Grand*, p. 173; Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 556.

<sup>73</sup> Meyendorff, *Unité de l'Empire*, p. 384, 388; Boudignon, *Maxime était-il constantinopolitain?*, p. 42.

*Mission chrétienne et confession de la foi au VIIe siècle...*

pas du tout étranger à la rébellion de l'exarque de l'Afrique contre Constant II. On pourrait établir à cet égard un lien entre la tenue des conciles africains en 646 à l'instigation de Maxime et avec l'approbation de l'exarque de l'Afrique, et la rébellion de Grégoire<sup>74</sup>. Maxime a été accusé également d'avoir proféré devant l'empereur des propos injurieux et d'avoir nié son caractère sacerdotal de «roi et prêtre à la manière de Melchisédech»<sup>75</sup>.

La première chose qu'on reproche à Maxime c'est le fait qu'il n'est pas un vrai chrétien, parce qu'il déteste l'empereur Constant II: «...comment peux tu, si tu es chrétien haïr l'empereur ?»<sup>76</sup>. Maxime a répondu qu'il ne détestait pas l'empereur, mais qu'il ne pouvait aimer que la vérité. Or, les décisions du *Typos* imposées par l'empereur sont en contradiction avec le Symbole Nicéo-Constantinopolitain et les dogmes des premiers quatre Conciles œcuméniques et du Concile de Latran. Le décret *Typos* supprime le symbole de la foi. Le silence imposé par le *Typos* mène à l'abolition des dogmes qui constituent la seule base réelle d'union des Églises<sup>77</sup>. D'après Saint Maxime, le *Typos* est inacceptable; c'est pourquoi le concile de Latran ainsi que le pape Martin I ont jeté à juste raison l'anathème sur celui-là. Saint Maxime affirme aussi que c'est à tort que le pape est déposé et persécuté<sup>78</sup>. La seule solution est que l'empereur se démarque du *Typos*, tout comme Héraclius s'est démarqué de l'*Ekthésis* vers la fin de sa vie<sup>79</sup>. Il est aussi nécessaire que Constant II accepte la position dogmatique déjà formulée au concile de Latran<sup>80</sup>. Donc, Saint Maxime s'oppose avec véhémence à l'application des décisions du *Typos* que le pouvoir politique désirait imposer pour sauver l'unité de l'Église et l'existence de l'empire. Maxime reconnaît avoir souscrit à l'anathémisation du *Typos* par

<sup>74</sup> Rahner, *L'Église et l'État*, p. 311 (doc. 30).

<sup>75</sup> Rahner, *L'Église et l'État*, p. 306.

<sup>76</sup> Rahner, *L'Église et l'État*, p. 310.

<sup>77</sup> Rahner, *L'Église et l'État*, p. 315.

<sup>78</sup> Indirectement, Saint Maxime condamne aussi le décret *Ekthésis* promulgué par l'empereur Héraclius par lequel s'est imposé le monothélisme. D'ailleurs, autant le décret *Ekthésis*, que le *Typos* n'ont pas été acceptés par l'Église comme faisant autorité en eux-mêmes. Les deux décrets n'étaient pas considérés comme des définitions doctrinales concurrentes avec celles des conciles; ils ont été peut-être perçus comme une expression évidente du *césaropapisme* impérial, Meyendorff, *Unité de l'Empire* cit., p. 215.

<sup>79</sup> Rahner, *L'Église et l'État* cit, p. 313 (doc. 30).

<sup>80</sup> Rahner, *L'Église et l'État*, p. 314: «Je n'ai pas jeté l'anathème sur l'Empereur, mais sur un écrit étranger à la vraie foi que professe l'Église, (n.n. à savoir sur le *Typos*)».

le concile de Latran, tout en précisant que le même synode romain n'avait pourtant pas jeté l'anathème sur l'empereur Constant II<sup>81</sup>. Ainsi, on peut remarquer que, bien que Saint Maxime ait condamné le *Typos* et ait nié la dignité d'archiprêtre de l'empereur, il ne défia en aucun moment l'institution impériale elle-même, ni ne récusait le rôle de l'empereur dans les affaires de l'Église<sup>82</sup>.

Saint Maxime considère quel'acceptation du *Typos* par l'Église signifiait un compromis avec la pouvoir politique et, inévitablement, une concession faite aux hérétiques. Le *Typos* ne faisait autre chose que sacrifier la foi et la vérité au nom de l'unité et de la paix des Églises et de l'empire, unité et paix qui devaient être réalisées à tout prix et par n'importe quels moyens, même ceux de la répression par la police et du compromis avec l'hérésie et les hérétiques<sup>83</sup>. Le Saint Père reproduit l'entretien (qui avait eu lieu à Rome) avec le patrice Grégoire – émissaire de l'empereur Constant II – qui avait la mission d'être un médiateur pour la réconciliation entre le pape Théodore et le patriarche de Constantinople, Paul II<sup>84</sup>; à la fin de l'année 648 ou bien, au début de 649, le pontife romain avait excommunié Paul II à cause de son adhésion au monothélisme. Le patrice Grégoire proposa quel'union des deux Églises fût accomplie sur la base du décret *Typos*, ajoutant que «Le *Typos* ne fait pas disparaître les paroles sacrées, mais il les passe sous silence, pour que nous puissions vivre en paix par économie»<sup>85</sup>.

Grégoire invoque ici le terme d'«économie» qui désigne une notion complexe, typiquement byzantine, dont l'origine remonte aux Pères de l'Église; mais, cette notion trouve aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles sa définition

<sup>81</sup> Meyendorff, *Unité de l'Empire*, p. 41.

<sup>82</sup> Meyendorff, *Unité de l'Empire*, p. 41.

<sup>83</sup> Dagron, Riché, Vauchez (coord.), *Histoire du Christianisme*, t. IV cit., p. 48, n. 177: «Si, pour réaliser une économie (= un compromis) on supprime la foi salvatrice en même temps que l'hérésie, on ne fait rien d'autre par cette prétendue économie qu'amputer Dieu au lieu de le garder dans son unité».

<sup>84</sup> van Dieten, *Geschichte der Patriarchen*, p. 95.

<sup>85</sup> Dans le droit canonique, le mot *oikonomia* signifie *adaptation, accommodation, ajustement, concession compromise* ou *accord*. Plus précisément, par l'«économie ecclésiastique», l'Église est en mesure de modérer la rigueur des canons ou d'en suspendre l'application, pour la communauté des chrétiens, si des intérêts supérieurs l'exigent; A. Louth, *Greek East and Latin West. The Church AD 681-1071*, New York 2007, pp. 37-38.

*Mission chrétienne et confession de la foi au VIIe siècle...*

la plus rigoureuse<sup>86</sup>. Puis queles prescriptions du *Typos* impliquaient l'acceptation par l'Église d'un compromis (*oikonomia*) en ce qui concerne l'enseignement de la foi, dans le sens de l'abolition de ses dogmes, Saint Maxime s'opposa à l'application du principe canonique de l'*oikonomia* (*économie ecclésiastique*) en matière de dogmes et de foi. C'est au nom de ce principe que Maxime résista en 655 aux pressions des monothélites. L'argument invoqué en ce sens par le Saint Père est qu'en matière de dogmes, il ne peut y avoir que rigueur et exactitude (*akribeia*), jamais de concession ni de compromis (*oikonomia*)<sup>87</sup>. Par conséquent, Saint Maxime s'est avéré être un adversaire de l'*accommodation de conjoncture* que le pouvoir politique avait l'intention d'imposer par le décret *Typos*, au nom de l'*harmonie* exigée par les intérêts à sauvegarder l'unité religieuse et l'existence même de l'Empire<sup>88</sup>.

D'autre part, par sa forme, le *Typos* représente une immixtion impériale inacceptable dans les dogmes de la foi. L'empereur n'est pas un prêtre et seule l'Église a l'autorité de formuler, dans les propres synodes, la doctrine de la foi. L'illustre moine récusait très explicitement le droit de l'empereur de formuler les dogmes. Il défend l'idée que les dogmes sont du ressort des prêtres<sup>89</sup>; par conséquent, les empereurs n'ont donc pas à intervenir et à user d'«économie» dans ce domaine, mais ceux, qui l'ont fait, sont tombés dans l'hérésie ou bien, ils auraient pu fourvoyer l'Église, sans le courage et le sacrifice des évêques<sup>90</sup>.

Le *basileus* et le patriarche n'ont qu'une seule voie canonique pour sortir de l'impasse, ils doivent s'humilier, selon le modèle donné par Jésus Christ qui est descendu du ciel; de même, ils doivent écrire à Rome, tout en acceptant sa foi. Saint Maxime conseille à l'empereur et au patriarche d'imiter l'humilité du Christ pour le salut des chrétiens et pour la vraie paix de l'Église<sup>91</sup>.

En septembre 656, Constant II demande à Maxime d'adhérer au *Typos*, en échange d'honneurs impériaux à la Sainte Sophie et dans le but de pouvoir refaire ainsi l'unité de l'empire. Mais Maxime refuse une fois de

<sup>86</sup> Rahner, *L'Église et l'État*, pp. 310-311, (doc. 30).

<sup>87</sup> Rahner, *L'Église et l'État*, p. 313.

<sup>88</sup> Rahner, *L'Église et l'État*, pp. 310-311.

<sup>89</sup> Gilbert Dagron, *Empereur et Prêtre. Étude sur le « cesaropapisme » byzantin*, Les Éditions Gallimard, Paris 1996, p. 182.

<sup>90</sup> Rahner, *L'Église et l'État*, p. 320, (doc. 31).

<sup>91</sup> Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. XI, col. 640.

plus la proposition de l'empereur, parce que le silence de l'édit, disait-il, est égal à l'hérésie ou à l'apostasie.

## Conclusions

La pensée politique de Saint Maxime le Confesseur s'avère être, dans l'ensemble, totalement opposée à celle des empereurs de la dynastie des Héraclides. Pour le Saint Père, l'empire est subordonné à la rectitude de la foi, tandis que pour les empereurs Héraclides, la foi est subordonnée au salut de l'empire. Saint Maxime fut un critique bien âpre de toutes les décisions politiques des empereurs qui avaient lésé la juste foi et l'Église. Dans sa défense de la foi orthodoxe contre le monoénergisme et monothélisme, Maxime se tiendra toujours sur la même ligne: reconnaître et confesser deux volontés et deux opérations en Jésus Christ est absolument obligatoire; leur absence mènerait à l'abolition des deux natures, divine et humaine du Sauveur. Dans la vision de Saint Maxime, l'empereur est un laïc et n'a aucun droit de prendre des décisions en matière de foi, ce privilège étant dévolu exclusivement à l'Église. Bien que Saint Père ait condamné les décrets impériaux de Héraclius et Constant II, il ne défia en aucun moment l'institution impériale elle-même, ni ne récusa le rôle de l'empereur dans les affaires de l'Église. Le martyr du Saint Maxime le Confesseur transforma ses positions théoriques en *exemplum*. Le sixième concile œcuménique (680-681) a mis en pratique les idées maximiennes; le concile a condamné le monothélisme et a rétabli l'orthodoxie. Le concile de Constantinople III prévoit également de ne plus élaborer de nouvelles professions de foi dans le but de faire l'union avec les juifs, les païens ou les hérétiques par le compromis<sup>92</sup>. À l'occasion du sixième concile œcuménique s'est réalisée la réconciliation entre l'Église et l'État, et l'empereur Constantin IV reprit sa fonction de chef temporel de l'Église et de défenseur de l'orthodoxie.

---

<sup>92</sup> Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. XI, col. 640.